

MAÎTRE D'OUVRAGE :



MANDATAIRE DU MAÎTRE D'OUVRAGE :



## MAÎTRISE D'ŒUVRE GÉNÉRALE

Aménagement de Chronolignes sur le réseau  
urbain de transport public de Le Mans Métropole

Pièce n°8

**Dossier d'enquête préalable à la  
Déclaration d'Utilité Publique  
DUP – Délibération de validation de l'AVP  
et de procédure de DUP du 27 octobre**

**2022** Groupement de maîtrise d'œuvre



### CODIFICATION DU DOCUMENT

| Projet | Phase | Emetteur | Type | Repère | Numéro  | Indice |
|--------|-------|----------|------|--------|---------|--------|
| 3CL    | APA   | MOEG     | NT   | GL     | 00-0001 | A      |

| CONTROLE DU DOCUMENT |                         |             |   |
|----------------------|-------------------------|-------------|---|
|                      | ETABLI PAR              | VERIFIE PAR | APPROUVE PAR  |
| PRENOM, NOM          | Document fourni par LMM |             | Olivier Thévenot  |
| FONCTION             |                         |             | Directeur de projet   |
| DATE                 |                         |             | 13/01/2023  |
| VISA                 |                         |             |  |

|               |  |
|---------------|--|
| DIFF. EXTERNE |  |
| DIFF. INTERNE |  |

| SUIVI DES MODIFICATIONS |            |      |                          |
|-------------------------|------------|------|--------------------------|
| INDICE                  | ETABLI PAR | DATE | OBJET DE LA MODIFICATION |
|                         |            |      |                          |
|                         |            |      |                          |
|                         |            |      |                          |
|                         |            |      |                          |
|                         |            |      |                          |
|                         |            |      |                          |
|                         |            |      |                          |
|                         |            |      |                          |
|                         |            |      |                          |

## Feuille de quorum

du Conseil Communautaire



### SEANCE DU JEUDI 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-sept octobre à 16 h 00, les Membres du Conseil Le Mans Métropole, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 21 octobre 2022 sont réunis Salle Forum des Quinconces, sous la présidence de M. LE FOLL, Président.

**Sont présents** : M. S. LE FOLL, Mme I. LEBALLEUR, M. C. ROUILLON,  
Mme F. LAGARDE, M. G. LEPROUST, Mme C. POUPINEAU, M. J. GOUFFÉ,  
Mme P. CHARTON, M. R. BATIOU, M. M. MORTREAU, Mme R. KAZIEWICZ, M. J-Y. LECOQ,  
M. C. PETIT-LASSAY, M. F. BRETEAU, M. Q. PORTIER, M. T. TOUCHE,  
Mme L. HAMONOU-BOIROUX, Mme A-M. CHOISNE, M. Y. CALIPPE, M. C. LACOSTE,  
M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU, Mme N. BUCHOT, M. M. GUIHARD, Mme C. LEROUX,  
M. N. ARIK, Mme L. MÉNARD, Mme J. ROUSSEAU, M. O. RUCHAUD, Mme K. FOFANA,  
Mme C. LEBATTEUX, Mme F. GIFFARD, M. G. CORDELET, M. D. LE BARS, M. C. MASSÉ,  
M. T. COZIC, M. L. CHARRETIER, Mme E. ANDRE, M. P. FOURNIER, Mme D. FLEURY,  
M. C. POIRIER, M. M. JUIGNÉ, M. P. DESMAZIERES, Mme J. LAUGER, Mme D. RAVENEL,  
Mme C. HEULOT, M. C. VERNET, M. L. PARIS, M. Y. GOULETTE, M. C. RAVÉ.

**Absents et représentés** : M. G. LEPROUST, M. F. EDOM, M. C. COUNIL, Mme F. PAIN,  
M. A. EL ARRASSE, M. Y. CALIPPE, M. S. CIGANA, Mme A. BESNARD,  
Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, Mme I. SÉVÈRE, Mme S. MOISY, Mme M. KARAMANLI,  
M. O. BIENCOURT, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme M. SIOPATHIS, Mme E. SANS,  
M. L. PARIS, M. C. LORIOT, Mme K. MULLET, M. J. MARCHAND.

**Absents et excusés** : M. J. LE BOLU, M. J-Y. LECOQ jusqu'à son arrivée,  
M. R. KANUA-DIYABANZA, M. A. BRAUD, Mme O. MBODJ, Mme S. RABAUD-PLU,  
M. P. LÉBOUCHER, M. M. POLLEFOORT.

**Votes par procuration** :

M. G. LEPROUST a donné pouvoir à Mme F. GIFFARD après son départ  
M. F. EDOM a donné pouvoir à Mme C. POUPINEAU  
M. C. COUNIL a donné pouvoir à M. S. LE FOLL  
Mme F. PAIN a donné pouvoir à M. T. TOUCHE  
M. A. EL ARRASSE a donné pouvoir à Mme L. HAMONOU-BOIROUX  
M. Y. CALIPPE a donné pouvoir à M. Q. PORTIER jusqu'à son arrivée  
M. S. CIGANA a donné pouvoir à M. C. PETIT-LASSAY  
Mme A. BESNARD a donné pouvoir à M. P. MARIETTE

Mme C. BRULÉ-DELAHAYE a donné pouvoir à M. M. GUIHARD  
Mme I. SÉVÈRE a donné pouvoir à M. R. BATIOT  
Mme S. MOISY a donné pouvoir à Mme L. MÉNARD  
Mme M. KARAMANLI a donné pouvoir à Mme K. FOFANA  
M. O. BIENCOURT a donné pouvoir à M. O. RUCHAUD  
Mme H. LAFORÊT-THIBAUT a donné pouvoir à Mme J. ROUSSEAU  
Mme M. SIOPATHIS a donné pouvoir à M. C. ROUILLON  
Mme E. SANS a donné pouvoir à M. T. COZIC  
M. L. PARIS a donné pouvoir à Mme I. LEBALLEUR jusqu'à son arrivée  
M. C. LORIOT a donné pouvoir à M. Y. GOULETTE  
Mme K. MULLET a donné pouvoir à Mme D. FLEURY  
M. J. MARCHAND a donné pouvoir à M. F. BRETEAU

M. Olivier RUCHAUD remplit les fonctions de Secrétaire.

M. Marcel MORTREAU et M. Gaëtan CORDELET ont constitué le bureau de vote pour le dépouillement des opérations de vote.

Le Procès-Verbal de la séance du 29 septembre 2022 est approuvé.

Le Président et le Secrétaire de séance ont signé au Registre après délibération en séance.

### **Détail du quorum**

#### **Délibérations 1 à 4 :**

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers communautaires en exercice | 74 |
| Nombre de conseillers communautaires présents    | 47 |

#### **Délibération 5 à 8 :**

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers communautaires en exercice | 74 |
| Nombre de conseillers communautaires présents    | 48 |

#### **Délibérations 9 à 18 :**

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers communautaires en exercice | 74 |
| Nombre de conseillers communautaires présents    | 50 |

#### **Délibérations 19 à 33 :**

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers communautaires en exercice | 74 |
| Nombre de conseillers communautaires présents    | 49 |

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 octobre 2022

### **17- Projet d'aménagement de trois Chronolignes - Approbation des études d'avant-projet.**

DGA Développement - Transports-Mobilités

**Rapporteur(s) M. Stéphane LE FOLL**

#### **Rappel**

Par délibération du 4 juillet 2018, le Conseil Communautaire a :

- approuvé le programme d'aménagement de trois Chronolignes pour une enveloppe financière prévisionnelle de 30 000 000 € HT dont 22 500 000 € de travaux,
- décidé de recourir à un mandataire pour la réalisation de ce projet.

Après consultation, un mandat de maîtrise d'ouvrage a été confié le 9 janvier 2019 au groupement Cénovia-Transamo, d'un montant de 1 429 730 € HT.

Dans le cadre de la tranche ferme de son mandat, Cénovia-Transamo a conclu le 8 janvier 2020, au nom et pour le compte de Le Mans Métropole, un marché avec le groupement EGIS-La/Ba-Merlin pour la réalisation des Etudes Préliminaires (EP) destinées à préciser le programme du projet « Chronolignes » et à en ajuster l'enveloppe financière.

Par délibération du 28 janvier 2021, le Conseil Communautaire a :

- validé les Etudes Préliminaires et les ajustements proposés par rapport au programme initial,
- approuvé une nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de 60 700 000 € HT (valeur juillet 2020) dont 48 800 000 € HT de travaux,
- autorisé le groupement CENOVIA-TRANSAMO, mandataire de l'opération, à recruter un maître d'œuvre et à poursuivre les études sur l'ensemble des trois Chronolignes.

Dans le cadre de la tranche optionnelle 1 de son mandat, Cénovia-Transamo a conclu le 29 juin 2021, au nom et pour le compte de Le Mans Métropole, un marché de maîtrise d'œuvre sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents avec le groupement ENDURANCE.

Un marché subséquent a été notifié le 30 juin 2021 portant sur la réalisation des études d'Avant-Projet (AVP).

Ces études sont soumises aujourd'hui à votre approbation.

#### **Validation des études d'Avant-Projet**

L'objectif des études d'Avant-Projet, fondées sur le programme précisé à l'issue des Etudes Préliminaires, est de consolider techniquement et financièrement le projet. Elles résultent à la fois de nombreux échanges entre le maître d'œuvre, le mandataire, les élus et les services de Le Mans Métropole et de la concertation avec la population.

Ces études doivent permettre à notre Assemblée de se prononcer sur la mise en œuvre des 3 Chronolignes et d'en arrêter définitivement le programme.

Lors des Etudes Préliminaires, les aménagements cyclables avaient été proposés à *minima*, la réflexion se concentrant sur le volet « Transports en commun ». Le projet Chronovélo, dont les Etudes Préliminaires se sont tenues en parallèle de l'Avant-Projet « Chronolignes », a permis de nourrir la réflexion de ce dernier sur la thématique « Aménagements cyclables » et proposer des aménagements qualitatifs et sécurisés.

#### **Ligne C4**

Pour la ligne C4, les études d'Avant-Projet ont permis de conforter l'itinéraire prévu sur la partie nord entre le terminus Bellevue-Hauts de Coulaines et la place de l'Eperon, en passant par le quai Louis Blanc et par le Tunnel Wilbur Wright. Sur la partie centrale de la ligne, il a été proposé un tracé permettant une desserte de la gare dans les deux sens. Dans le sens Saint Georges/Saint Joseph vers Bellevue-Hauts de Coulaines, le bus empruntera l'avenue de la Libération, la rue d'Eichthal, le boulevard Robert Jarry, l'avenue du Général Leclerc et la rue de la Pelouse pour rejoindre la rue d'Arcole. Dans le sens Bellevue-Hauts de Coulaines vers Saint Georges/Saint Joseph, la ligne C4 rejoindra l'avenue de la Libération via la rue d'Arcole, la rue Paul Ligneul, le boulevard Robert Jarry et la rue d'Eichthal.

#### **Ligne C5 :**

Pour la ligne C5, le terminus situé rue Douce-Amie lors des Etudes Préliminaires sera situé temporairement rue de l'Eventail (terminus actuel), dans l'attente de l'évolution de l'aménagement du secteur Douce-Amie.

#### **Ligne C6 :**

La phase d'Avant-Projet a conforté le tracé de la ligne C6 qui ira de la place de la République à Saint-Martin de Pontlieue, en passant par l'abbaye de l'Epau et le lycée Sud.

#### **Estimation définitive du coût prévisionnel des travaux au stade Avant-Projet**

Le coût prévisionnel des travaux, hors dévoiement des réseaux, est estimé à 78 000 000 € HT valeur juillet 2020 (88 500 000 € HT en valeur mai 2022)

Cette augmentation est due principalement :

- à l'aménagement complet de l'avenue Geneslay,
- à l'aménagement des places du Pâtis Saint-Lazare, de l'Hôpital, de l'Eperon et de Washington,
- à l'intégration des aménagements cyclables,
- à l'intégration d'éléments n'ayant pas été chiffrés durant la phase d'Etudes Préliminaires (cf Annexe n°1).

#### **Mise en œuvre du programme définitif issu des études d'Avant-Projet**

Il est proposé de reporter les aménagements qui nécessitaient encore d'être finalisés à ce jour : rue de Sablé, avenue Olivier Heuzé, rue Poitevin et les secteurs Coulaines/Bellevue. Ces secteurs feront l'objet d'une concertation approfondie.

L'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux de la 1ère phase (cf. Annexe 2) est ainsi ramenée à 61 900 000 € HT en valeur juillet 2020 (70 200 000 € HT en valeur mai 2022).

Dans le cadre du 4ème Appel à projets « transports collectifs en site propre et pôle d'échanges multimodaux », le projet d'aménagement des trois Chronolignes présenté par Le Mans Métropole a été retenu. Les travaux d'infrastructures bénéficieront d'une subvention de 6 880 000 € délivrée par l'Agence de financement des infrastructures de transports de France (AFITF).

D'autres sources de financement seront exploitées.

La programmation des travaux aboutit à une date de mise en service des aménagements concernés pour fin 2025.

Le reste du programme d'aménagements sera mis en œuvre dans une seconde phase.

### **Avenant au mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage**

Un avenant au contrat de mandat a été conclu le 14 décembre 2021 pour contractualiser, notamment :

- les ajustements apportés au programme initial de l'opération et la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle issue des Etudes Préliminaires ;
- une augmentation de 166 230 € HT portant à 441 160 €HT la rémunération de CENOVIA-TRANSAMO au titre de la tranche optionnelle 1 en raison de l'adaptation des moyens du mandataire pour mettre en œuvre le programme «réajusté » issu des Etudes Préliminaires.

Après approbation des études d'Avant-Projet, le contrat de mandat prévoit l'affermissement de la 2<sup>ème</sup> tranche optionnelle en vue de la réalisation des études PRO/DCE et des travaux « Chronolignes ».

L'augmentation du coût de l'opération oblige à proposer un nouveau montage opérationnel.

Dans ce cadre, il est proposé d'affermir la tranche optionnelle 2 (TO2) du mandat en cours avec CENOVIA-TRANSAMO pour la seule partie de la mission relative à la mise en œuvre et au suivi des études Projet (PRO) et du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) de la phase 1.

Le contrat de mandat n°53964 avec le groupement CENOVIA-TRANSAMO prendra fin après :

- validation des études PRO/DCE,
- opérations de fin de mandat.

Un avenant sera passé pour contractualiser ces différents éléments et fixer la rémunération définitive de CENOVIA –TRANSAMO au titre du mandat.

### **Mandat de réalisation de l'opération**

Parallèlement à l'établissement des études Projet (PRO) et l'établissement du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) sous mandat CENOVIA-TRANSAMO, Le Mans Metropole procédera à la désignation d'un nouveau mandataire et à la passation du marché correspondant.

Le nouveau mandat portera quant à lui :

- sur l'organisation de la procédure de consultation des entreprises et d'autres prestataires le cas échéant (assureurs...) et la passation des marchés correspondants,
- le suivi d'exécution de ces nouveaux marchés et des marchés issus du 1er mandat (marchés transférés) avec le paiement des prestations aux titulaires
- la réception des ouvrages.

Le mandataire s'engagera à respecter le programme définitif de la phase 1 issu des études d'Avant-Projet et une enveloppe travaux de 61 900 000 € HT valeur juillet 2020.

Le montant de la rémunération du futur mandataire est estimé à 1 500 000 € HT.

En conséquence, sur la base de ce qui vient d'être exposé, je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir :

- approuver les études d'avant-projet des lignes C4, C5 et C6 dans leur globalité
- valider une mise en œuvre en deux temps (phase 1 et phase 2) du programme général ci-dessus,
- approuver le programme définitif de la phase 1 et l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux d'un montant 61 900 000 € HT valeur juillet 2020,
- accepter de :
  - mettre un terme au mandat de CENOVIA – TRANSAMO à la fin de la phase « Conception » du projet soit après validation des études PRO/DCE de la phase 1 et réalisation des opérations de fin de mandat,
  - passer un nouveau mandat pour les étapes à suivre relatives à la réalisation de la phase 1 de l'ouvrage telles que définies ci-avant,
  - vous engager à voter, au fur et à mesure des besoins, les crédits nécessaires au financement de cette opération (OP n° 2018-658).

### Votes

**67 élus ont voté POUR :** M. S. LE FOLL, Mme I. LEBALLEUR, M. C. ROUILLON, Mme F. LAGARDE, M. G. LEPROUST, Mme C. POUPINEAU, M. J. GOUFFÉ, Mme P. CHARTON, M. R. BATIOU, M. M. MORTREAU, Mme R. KAZIEWICZ, M. J-Y. LECOQ, M. C. PETIT-LASSAY, M. F. BRETEAU, M. Q. PORTIER, M. F. EDOM (représenté par Mme C. POUPINEAU), M. T. TOUCHE, M. C. COUNIL (représenté par M. S. LE FOLL), Mme F. PAIN (représentée par M. T. TOUCHE), Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. A. EL ARRASSE (représenté par Mme L. HAMONOU-BOIROUX), Mme A-M. CHOISNE, M. Y. CALIPPE, M. C. LACOSTE, M. S. CIGANA (représenté par M. C. PETIT-LASSAY), Mme A. BESNARD (représentée par M. P. MARIETTE), M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE (représentée par M. M. GUIHARD), Mme I. SÉVÈRE (représentée par M. R. BATIOU), Mme N. BUCHOT, M. M. GUIHARD, Mme C. LEROUX, M. N. ARIK, Mme L. MÉNARD, Mme S. MOISY (représentée par Mme L. MÉNARD), Mme M. KARAMANLI (représentée par Mme K. FOFANA), Mme J. ROUSSEAU, M. O. BIENCOURT (représentée par M. O. RUCHAUD), M. O. RUCHAUD, Mme K. FOFANA, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT (représentée par Mme J. ROUSSEAU), Mme C. LEBATTEUX, Mme F. GIFFARD, M. G. CORDELET, Mme M. SIOPATHIS (représentée par M. C. ROUILLON), M. D. LE BARS, M. C. MASSÉ, Mme E. SANS (représentée par M. T. COZIC), M. T. COZIC, M. L. CHARRETIER, Mme E. ANDRE, M. P. FOURNIER, Mme D. FLEURY, M. C. POIRIER, M. M. JUIGNÉ, M. P. DESMAZIERES, Mme J. LAUGER, Mme D. RAVENEL, Mme C. HEULOT, M. C. VERNET, M. L. PARIS, M. C. LORIOT (représenté par M. Y. GOULETTE), M. Y. GOULETTE, Mme K. MULLET (représentée par Mme D. FLEURY), M. J. MARCHAND (représenté par M. F. BRETEAU), M. C. RAVÉ.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**



N° d'identification : lmc1DEL224382H1

Affichage le 02 novembre 2022

Délibération exécutoire le 02 novembre 2022



## Annexe 1

**Modification des aménagements à la suite de la phase d'Avant-Projet****Ligne C4 :**

-Insertion d'une voie verte du Lycée Saint-Joseph (Pizieux) jusqu'au croisement avec la rue de Sablé pour sécuriser les modes actifs.

-Suppression du rond-point prévu au croisement entre la rue Fernand Tavano et l'avenue Olivier Heuzé pour des raisons topographiques et d'impossibilité technique.

-Suppression de la branche d'insertion pour la C4 venant de Saint Georges/Saint Joseph au droit du giratoire Heuzé-Riffaudières, les études de circulation pointant sa contre-productivité.

-Reprise en façade à façade de la rue d'Eichthal pour créer un passage en double sens pour les bus et permettre une desserte de la gare dans les deux sens tout en limitant le trafic de transit au sein du quartier.

-Création d'une piste cyclable rue d'Arcole en sens montant.

-Création de quais de régulation rue de la Galère pour mieux répartir le pôle d'échange multimodal de la place de l'Eperon, permettant un aménagement plus qualitatif de la place.

-Suppression du giratoire entre la rue du Port et la rue Barbier pour des raisons d'impossibilité technique.

-Aménagement de la rue de Rostov-sur-le-Don en façade à façade, pour assurer des continuités cyclables sécurisées, tout en plantant des arbres sur le trottoir côté sud.

- Aménagement d'une piste cyclable dans le tunnel Wilbur Wright, sens montant.

-Suppression de la branche d'insertion sur le giratoire au croisement entre la rue Banjan et le boulevard Saint-Michel, car jugée contre-productive.

**Ligne C5 :**

-Création de trois giratoires sur l'avenue Geneslay.

-Création d'un site propre bus central alterné d'Oasis / Centre des Expositions jusqu'à la rocade, pour insérer des pistes cyclables sur l'ensemble de l'avenue Geneslay tout en maintenant les gains de temps prévus pour la C5.

-Création de pistes cyclables sur la rue Chanzy.

-Création d'une branche d'insertion à l'approche du giratoire Gougéard x Bollée sur la rue Chanzy.

-Suppression des giratoires au niveau de la rue Erpell et la rue de l'Arche sur l'avenue Bollée.

-Création de pistes cyclables sur l'avenue Bollée, axe structurant du projet Chronovélo.

-Création de pistes cyclables rue Albert Samain et rue Alfred De Vigny.

**Ligne C6 :**

-Création d'un site propre bus sur le boulevard Cugnot, du carrefour des 4 Pentes jusqu'au boulevard des Nations-Unies pour améliorer les temps de parcours de la C6 et prioriser les modes collectifs. Des pistes cyclables sont aussi créées sur ce même secteur.

-Création d'un giratoire sur le boulevard Cugnot, au niveau du boulevard des Nations-Unies pour améliorer le temps de parcours de la C6 et la desserte interquartier.

-Création d'un trottoir au droit du mur d'enceinte de l'abbaye de l'Epau pour relier cette dernière au parking du Verger.

-Création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la rue Henri Champion.

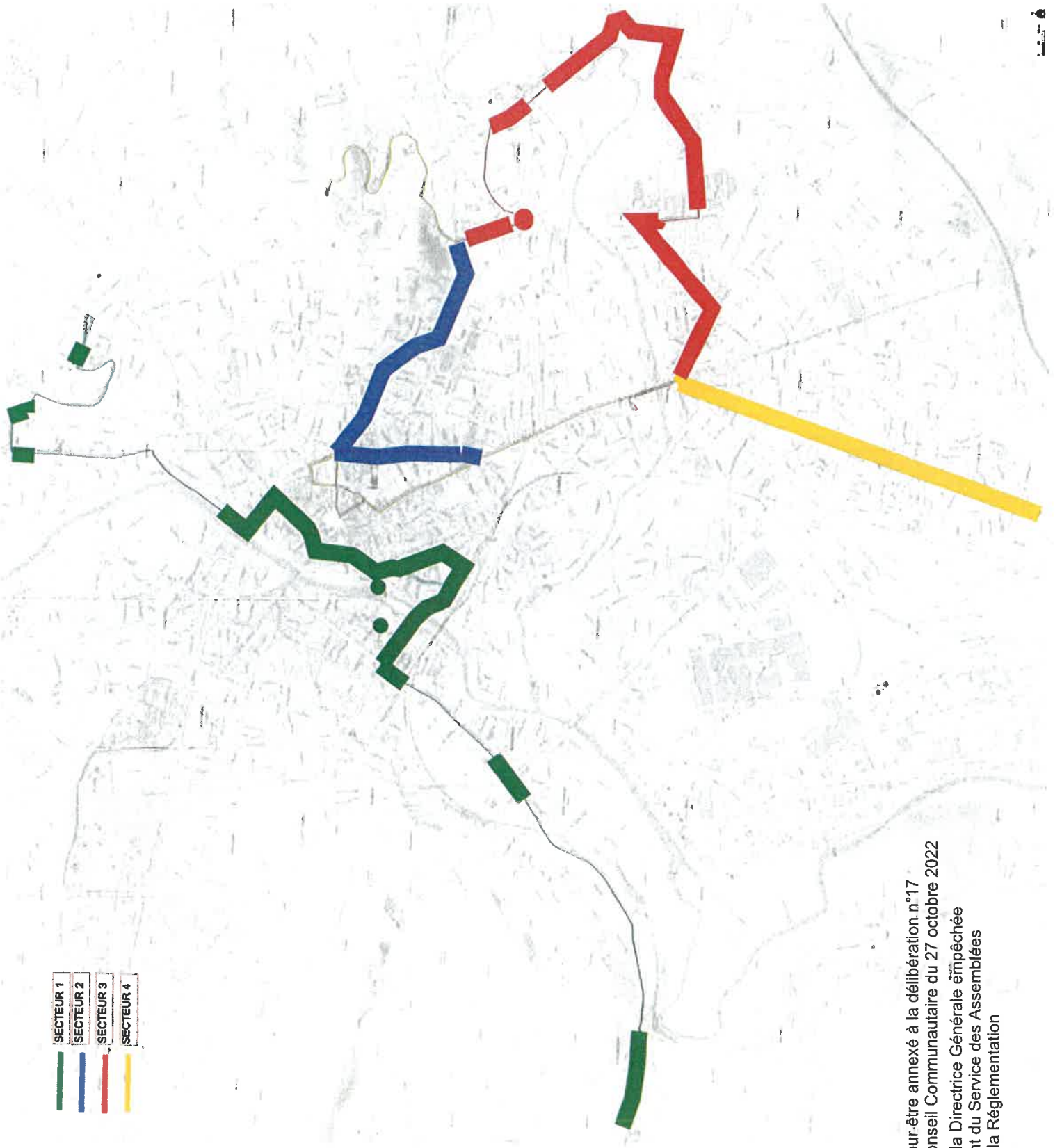
-Création d'un site propre bus central en sens alterné avenue du Docteur Jean Mac pour insérer des pistes cyclables sur trottoir, tout en maintenant les gains de temps de la C6 sur ce tronçon.



Vu pour être annexé à la délibération n°17  
du Conseil Communautaire du 27 octobre 2022

Pour la Directrice Générale empêchée  
l'Agent du Service des Assemblées  
et de la Réglementation

- SECTEUR 1
- SECTEUR 2
- SECTEUR 3
- SECTEUR 4



Vu pour être annexé à la délibération n°17  
du Conseil Communautaire du 27 octobre 2022  
Pour la Directrice Générale empêchée  
l'Agent du Service des Assemblées  
et de la Réglementation



## Feuille de quorum

du Conseil Communautaire



### SEANCE DU JEUDI 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-sept octobre à 16 h 00, les Membres du Conseil Le Mans Métropole, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 21 octobre 2022 sont réunis Salle Forum des Quinconces, sous la présidence de M. LE FOLL, Président.

**Sont présents** : M. S. LE FOLL, Mme I. LEBALLEUR, M. C. ROUILLON,  
Mme F. LAGARDE, M. G. LEPROUST, Mme C. POUPINEAU, M. J. GOUFFÉ,  
Mme P. CHARTON, M. R. BATIOU, M. M. MORTREAU, Mme R. KAZIEWICZ, M. J-Y. LECOQ,  
M. C. PETIT-LASSAY, M. F. BRETEAU, M. Q. PORTIER, M. T. TOUCHE,  
Mme L. HAMONOU-BOIROUX, Mme A-M. CHOISNE, M. Y. CALIPPE, M. C. LACOSTE,  
M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU, Mme N. BUCHOT, M. M. GUIHARD, Mme C. LEROUX,  
M. N. ARIK, Mme L. MÉNARD, Mme J. ROUSSEAU, M. O. RUCHAUD, Mme K. FOFANA,  
Mme C. LEBATTEUX, Mme F. GIFFARD, M. G. CORDELET, M. D. LE BARS, M. C. MASSÉ,  
M. T. COZIC, M. L. CHARRETIER, Mme E. ANDRE, M. P. FOURNIER, Mme D. FLEURY,  
M. C. POIRIER, M. M. JUIGNÉ, M. P. DESMAZIERES, Mme J. LAUGER, Mme D. RAVENEL,  
Mme C. HEULOT, M. C. VERNET, M. L. PARIS, M. Y. GOULETTE, M. C. RAVÉ.

**Absents et représentés** : M. G. LEPROUST, M. F. EDOM, M. C. COUNIL, Mme F. PAIN,  
M. A. EL ARRASSE, M. Y. CALIPPE, M. S. CIGANA, Mme A. BESNARD,  
Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, Mme I. SÉVÈRE, Mme S. MOISY, Mme M. KARAMANLI,  
M. O. BIENCOURT, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme M. SIOPATHIS, Mme E. SANS,  
M. L. PARIS, M. C. LORIOT, Mme K. MULLET, M. J. MARCHAND.

**Absents et excusés** : M. J. LE BOLU, M. J-Y. LECOQ jusqu'à son arrivée,  
M. R. KANUA-DIYABANZA, M. A. BRAUD, Mme O. MBODJ, Mme S. RABAUD-PLU,  
M. P. LEMBOUCHER, M. M. POLLEFOORT.

#### **Votes par procuration** :

M. G. LEPROUST a donné pouvoir à Mme F. GIFFARD après son départ  
M. F. EDOM a donné pouvoir à Mme C. POUPINEAU  
M. C. COUNIL a donné pouvoir à M. S. LE FOLL  
Mme F. PAIN a donné pouvoir à M. T. TOUCHE  
M. A. EL ARRASSE a donné pouvoir à Mme L. HAMONOU-BOIROUX  
M. Y. CALIPPE a donné pouvoir à M. Q. PORTIER jusqu'à son arrivée  
M. S. CIGANA a donné pouvoir à M. C. PETIT-LASSAY  
Mme A. BESNARD a donné pouvoir à M. P. MARIETTE

Mme C. BRULÉ-DELAHAYE a donné pouvoir à M. M. GUIHARD  
Mme I. SÉVÈRE a donné pouvoir à M. R. BATIOU  
Mme S. MOISY a donné pouvoir à Mme L. MÉNARD  
Mme M. KARAMANLI a donné pouvoir à Mme K. FOFANA  
M. O. BIENCOURT a donné pouvoir à M. O. RUCHAUD  
Mme H. LAFORÊT-THIBAUT a donné pouvoir à Mme J. ROUSSEAU  
Mme M. SIOPATHIS a donné pouvoir à M. C. ROUILLON  
Mme E. SANS a donné pouvoir à M. T. COZIC  
M. L. PARIS a donné pouvoir à Mme I. LEBALLEUR jusqu'à son arrivée  
M. C. LORIOU a donné pouvoir à M. Y. GOULETTE  
Mme K. MULLET a donné pouvoir à Mme D. FLEURY  
M. J. MARCHAND a donné pouvoir à M. F. BRETEAU

M. Olivier RUCHAUD remplit les fonctions de Secrétaire.

M. Marcel MORTREAU et M. Gaëtan CORDELET ont constitué le bureau de vote pour le dépouillement des opérations de vote.

Le Procès-Verbal de la séance du 29 septembre 2022 est approuvé.

Le Président et le Secrétaire de séance ont signé au Registre après délibération en séance.

### **Détail du quorum**

#### **Délibérations 1 à 4 :**

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers communautaires en exercice | 74 |
| Nombre de conseillers communautaires présents    | 47 |

#### **Délibération 5 à 8 :**

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers communautaires en exercice | 74 |
| Nombre de conseillers communautaires présents    | 48 |

#### **Délibérations 9 à 18 :**

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers communautaires en exercice | 74 |
| Nombre de conseillers communautaires présents    | 50 |

#### **Délibérations 19 à 33 :**

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers communautaires en exercice | 74 |
| Nombre de conseillers communautaires présents    | 49 |

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 octobre 2022

---

### 18- Projet d'aménagement de trois Chronolignes - Demande de Déclaration d'Utilité Publique et autres procédures associées

DGA Développement - Transports-Mobilités

**Rapporteur(s) M. Stéphane LE FOLL**

Par délibération du 27 octobre 2022, le Conseil Communautaire de Le Mans Métropole a approuvé les études d'Avant-Projet relatives à l'aménagement de trois Chronolignes pour un montant de travaux évalué à 78 000 000 € HT (valeur juillet 2020).

Ce projet prévoit notamment l'amélioration de la desserte des lignes 4, 5 et 6 en proposant une régularité, une amplitude horaire et une vitesse commerciale accrues. Ce projet d'aménagement permettra aussi un meilleur partage de l'espace entre modes de transport, au profit des mobilités actives et des transports collectifs, ainsi qu'une requalification d'espaces publics.

Dans le respect des procédures qui encadrent les opérations d'aménagement, ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable auprès de la population.

En séance du 28 janvier 2021, nous avons approuvé le bilan de cette concertation préalable à la réalisation des lignes C4, C5 et C6.

A ce stade, il convient, pour mettre en œuvre ce projet et engager notamment les acquisitions foncières nécessaires, de lancer une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique. Ce projet nécessite également l'obtention d'autres autorisations administratives pour permettre le démarrage des travaux, notamment plusieurs permis d'aménager et une autorisation environnementale.

L'enquête parcellaire pourra être conduite en même temps que l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique si les démarches d'acquisition amiables n'aboutissent pas.

En conséquence, je vous demande mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- approuver le dossier d'enquête publique se rapportant à la présente délibération relatif à la Déclaration d'Utilité Publique des lignes C4, C5 et C6. Conformément à l'article R 123-1 et suivants du Code de l'Environnement, l'avis de mise à enquête publique pourra valoir également enquête publique au titre des opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

- autoriser Monsieur le Président, en application des articles R112-4 et suivants et R131-3 du Code de l'Expropriation, à solliciter de Monsieur le Préfet de la Sarthe, au profit de Le Mans Métropole et de son mandataire, l'ouverture :

- d'une enquête publique portant sur l'utilité publique du projet d'aménagement des lignes C4, C5 et C6.

- d'une enquête parcellaire.

- autoriser Monsieur le Président à saisir les autorités compétentes en vue de l'obtention des autorisations nécessaires au projet.

### Votes

**67 élus ont voté POUR :** M. S. LE FOLL, Mme I. LEBALLEUR, M. C. ROUILLON, Mme F. LAGARDE, M. G. LEPROUST, Mme C. POUPINEAU, M. J. GOUFFÉ, Mme P. CHARTON, M. R. BATIOU, M. M. MORTREAU, Mme R. KAZIEWICZ, M. J-Y. LECOQ, M. C. PETIT-LASSAY, M. F. BRETEAU, M. Q. PORTIER, M. F. EDOM (représenté par Mme C. POUPINEAU), M. T. TOUCHE, M. C. COUNIL (représenté par M. S. LE FOLL), Mme F. PAIN (représentée par M. T. TOUCHE), Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. A. EL ARRASSE (représenté par Mme L. HAMONOU-BOIROUX), Mme A-M. CHOISNE, M. Y. CALIPPE, M. C. LACOSTE, M. S. CIGANA (représenté par M. C. PETIT-LASSAY), Mme A. BESNARD (représentée par M. P. MARIETTE), M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE (représentée par M. M. GUIHARD), Mme I. SÉVÈRE (représentée par M. R. BATIOU), Mme N. BUCHOT, M. M. GUIHARD, Mme C. LEROUX, M. N. ARIK, Mme L. MÉNARD, Mme S. MOISY (représentée par Mme L. MÉNARD), Mme M. KARAMANLI (représentée par Mme K. FOFANA), Mme J. ROUSSEAU, M. O. BIENCOURT (représentée par M. O. RUCHAUD), M. O. RUCHAUD, Mme K. FOFANA, Mme H. LAFORËT-THIBAUT (représentée par Mme J. ROUSSEAU), Mme C. LEBATTEUX, Mme F. GIFFARD, M. G. CORDELET, Mme M. SIOPATHIS (représentée par M. C. ROUILLON), M. D. LE BARS, M. C. MASSÉ, Mme E. SANS (représentée par M. T. COZIC), M. T. COZIC, M. L. CHARRETIER, Mme E. ANDRE, M. P. FOURNIER, Mme D. FLEURY, M. C. POIRIER, M. M. JUIGNÉ, M. P. DESMAZIERES, Mme J. LAUGER, Mme D. RAVENEL, Mme C. HEULOT, M. C. VERNET, M. L. PARIS, M. C. LORIOT (représenté par M. Y. GOULETTE), M. Y. GOULETTE, Mme K. MULLET (représentée par Mme D. FLEURY), M. J. MARCHAND (représenté par M. F. BRETEAU), M. C. RAVÉ.

ADOPTE A L'UNANIMITE



N° d'identification : lmc1DEL224404H1

Affichage le 02 novembre 2022

Délibération exécutoire le 02 novembre 2022





# Groupement de maîtrise d'œuvre



**CERAMIDE**  
Agence d'ingénierie et paysage



**paume** <sup>+</sup>  
VILLES  
PAYSAGES  
& MOBILITÉS

**SERUE**  
INGENIERIE

 **TRANSITEC**  
optimiseurs de mobilité depuis 1954

---

